

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

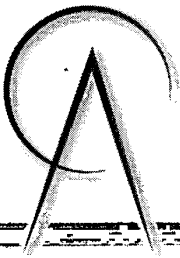
Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00414 Numéro SIREN : 840 699 458 Nom ou dénomination : 626 IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt 1676

This image shows a completely blank white rectangular area, which appears to be the main body of a document or a scan of a piece of paper. It is surrounded by a thick, solid black border that frames the entire content. There are no markings, text, or illustrations on the white surface.



ODEON AVOCATS
Le conseil créateur de confiance

Raphaël BOISBOURDIN
Avocat Spécialisé en droit des Sociétés

**GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES**

Réf. : RB/PB

**Limoges,
Le 17 juin 2019**

**Vos réf. :
Dépôt des comptes annuels
De la Société 626 IMMO**

Monsieur le Greffier,

Ci-joint le dépôt des comptes de la Société 626 IMMO, arrêtés au 31 décembre 2018.

Vous trouverez à ce titre les documents suivants :

- Rapport du Commissaire au compte
- Affectation de résultat

accompagnés d'un chèque de 45.73 € établi à l'ordre de votre Greffe.

Vous souhaitant une bonne réception du tout, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre un récépissé de dépôt, ainsi qu'une facture acquittée correspondant au règlement joint.

Vous remerciant par avance de vos diligences, je vous prie de me croire,

Votre Bien Dévoué.

Raphaël BOISBOURDIN

1. The first section of the document is a header section containing the title and the author's name.

2. The second section is the main body of the document, which contains the majority of the text.

3. The third section is a conclusion or summary section, which provides a brief overview of the main points discussed in the document.

4. The fourth section is a list of references or a bibliography, which provides sources for the information used in the document.



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2018

SAS 626 IMMO

Zone Industrielle Nord les Cruzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges

Ce rapport contient 16 pages

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417

[Illegible text line]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanel
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Siège social : Zone Industrielle Nord les Cruzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges
Capital social : € 50 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 626 IMMO relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92080 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 69202
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

1. The first section of the document is a header containing the following information:

Item	Description	Quantity	Unit Price	Total Price
1	Item 1	10	100	1000
2	Item 2	20	200	4000
3	Item 3	30	300	9000
4	Item 4	40	400	16000
5	Item 5	50	500	25000
6	Item 6	60	600	36000
7	Item 7	70	700	49000
8	Item 8	80	800	64000
9	Item 9	90	900	81000
10	Item 10	100	1000	100000

2. The second section of the document is a table containing the following information:

Item	Description	Quantity	Unit Price	Total Price
1	Item 1	10	100	1000
2	Item 2	20	200	4000
3	Item 3	30	300	9000
4	Item 4	40	400	16000
5	Item 5	50	500	25000
6	Item 6	60	600	36000
7	Item 7	70	700	49000
8	Item 8	80	800	64000
9	Item 9	90	900	81000
10	Item 10	100	1000	100000

3. The third section of the document is a table containing the following information:

Item	Description	Quantity	Unit Price	Total Price
1	Item 1	10	100	1000
2	Item 2	20	200	4000
3	Item 3	30	300	9000
4	Item 4	40	400	16000
5	Item 5	50	500	25000
6	Item 6	60	600	36000
7	Item 7	70	700	49000
8	Item 8	80	800	64000
9	Item 9	90	900	81000
10	Item 10	100	1000	100000

4. The fourth section of the document is a table containing the following information:

Item	Description	Quantity	Unit Price	Total Price
1	Item 1	10	100	1000
2	Item 2	20	200	4000
3	Item 3	30	300	9000
4	Item 4	40	400	16000
5	Item 5	50	500	25000
6	Item 6	60	600	36000
7	Item 7	70	700	49000
8	Item 8	80	800	64000
9	Item 9	90	900	81000
10	Item 10	100	1000	100000

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

1. The first section of the document is a header section containing the title and the author's name.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 29 mai 2019

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.



François Lambert
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés	250 001	12 500	237 501
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés	1 749 500		1 749 500
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 999 501	12 500	1 987 001
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés	75 723		75 723
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	111		111
Autres créances	116		116
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes	353		353
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	189 639		189 639
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	265 942		265 942
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Écarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	2 265 443	12 500	2 252 943

1. The first section of the document is a header containing the title and the author's name.

Bilan

	Net au 31/12/18
PASSIF	
Capital social ou individuel	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	219 497
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	269 497
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	1 572 449
<i>Découverts et concours bancaires</i>	422
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 572 871
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	52 025
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	32 597
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	84 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	325 000
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	1 983 446
Ecart de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	2 252 943

1. The first section of the document is a header containing the title and the author's name.

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois
PRODUITS	
Ventes de marchandises	
Production vendue	115 000,00
Production stockée	
Subventions d'exploitation	
Autres produits	134 189,41
Total	249 189,41
CONSOMMATION M/SES & MAT	
Achats de marchandises	
Variation de stock (m/ses)	
Achats de m.p. & aut.approv.	
Variation de stock (m.p.)	
Autres achats & charges externes	56 241,46
Total	56 241,46
MARGE SUR M/SES & MAT	192 947,95
CHARGES	
Impôts, taxes et vers. assim.	1 548,00
Salaires et Traitements	
Charges sociales	
Amortissements et provisions	12 500,05
Autres charges	
Total	14 048,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	178 899,90
Produits financiers	99 966,67
Charges financières	7 344,98
Résultat financier	92 621,69
Opérations en commun	
RESULTAT COURANT	271 521,59
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	52 025,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	219 496,59

[Illegible text line]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 626 IMMO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 252 943 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 219 497 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, --
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

1. The first section of the document is a header containing the title and the author's name.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

1. The first section of the document is a header containing the title and the author's name.

2. The second section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

3. The third section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

4. The fourth section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		250 001		250 001
Immobilisations incorporelles		250 001		250 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		1 749 500		1 749 500
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		1 749 500		1 749 500
ACTIF IMMOBILISE		1 999 501		1 999 501

1. The first section of the document is a header containing the title and the author's name.

2. The second section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

3. The third section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

4. The fourth section of the document is a list of references, which includes the names of the authors and the titles of the works.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	250 001		1 749 500	1 999 501
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	250 001		1 749 500	1 999 501
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Le droit d'exploiter la marque JB ainsi que le droit d'utilisation des marques Chantal B et Collections maisons bois (CMB) sont amortis sur une période de 10 ans.

Amortissements des immobilisations

1. The first section of the document is a header containing the title "1. The first section of the document is a header containing the title" and the subtitle "1. The first section of the document is a header containing the title".

2. The second section of the document is a body containing the text "2. The second section of the document is a body containing the text" and the text "2. The second section of the document is a body containing the text".

3. The third section of the document is a body containing the text "3. The third section of the document is a body containing the text" and the text "3. The third section of the document is a body containing the text".

4. The fourth section of the document is a body containing the text "4. The fourth section of the document is a body containing the text" and the text "4. The fourth section of the document is a body containing the text".

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		12 500		12 500
Immobilisations incorporelles		12 500		12 500
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE		12 500		12 500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 75 950 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	75 723	75 723	
Autres	227	227	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	75 950	75 950	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	116
Total	116

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

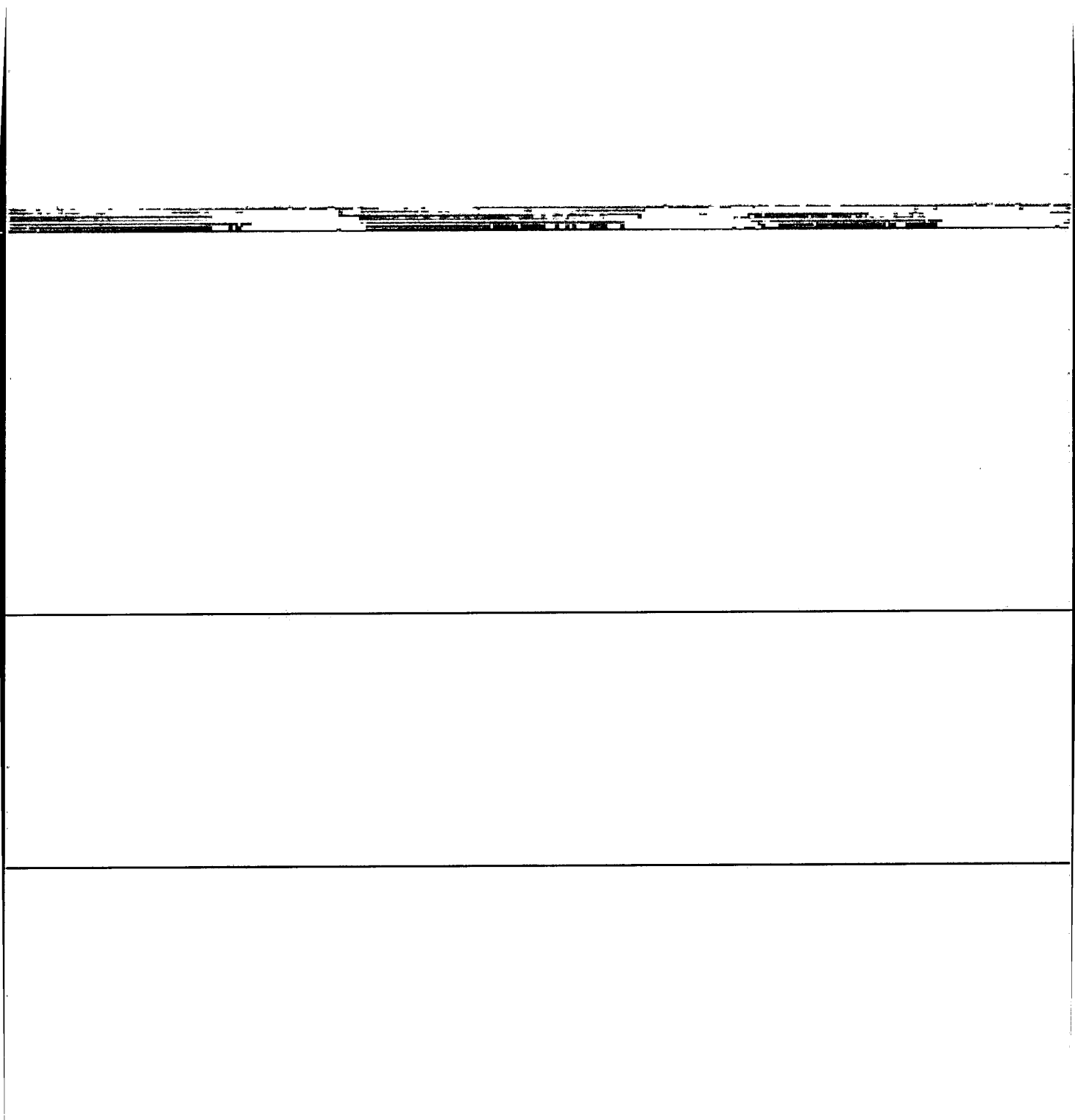
	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	50	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	50	1 000,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 983 446 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	422	422		
- à plus de 1 an à l'origine	1 572 449	203 975	1 006 720	361 754
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953	953		
Dettes fiscales et sociales	84 622	84 622		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	325 000	325 000		
Produits constatés d'avance				
Total	1 983 446	614 972	1 006 720	361 754
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 630 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	60 109			
(**) Dont envers les associés				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	953
Int.courus s/emp.aup.etabli.crédit	2 558
Intérêts courus à payer	422
Total	3 934

1. The first section of the document is a header section containing the title and the author's name.

2. The second section of the document is the main body of the text, which is divided into three paragraphs. The first paragraph discusses the importance of the research, the second paragraph describes the methodology used, and the third paragraph presents the results of the study.

3. The third section of the document is the conclusion, which summarizes the findings of the study and provides recommendations for future research.

4. The fourth section of the document is the references, which list the sources used in the study.

5. The fifth section of the document is the appendix, which contains additional information related to the study.

626 IMMO~~Société par actions simplifiée unipersonnelle~~

au capital de 50 000 euros

Siège social : 2 rue Guy Mocquet

ZI Nord les Crouzettes

87280 LIMOGES

840 699 458 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**EN DATE DU 14 JUIN 2019****PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018****DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 219.496,59 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice 219.496,59 euros

AFFECTATION

A la réserve légale 5.000,00 euros

Aux autres réserves 154.496,59 euros

DIVIDENDES

A titre de dividendes 60 000,00 euros

Total 219.496,59 euros 219.496,59 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende unitaire est donc de 1.200 euros.

~~Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social, à compter de ce jour.~~

~~Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.~~

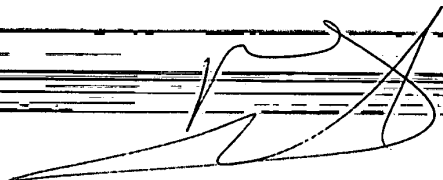
1. The first section of the document is a header containing the following information:

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

S'agissant du premier exercice clos, il n'a pas été distribué de dividendes au titre d'exercice antérieur.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' or 'S' shape with a long horizontal stroke extending to the left.

